



Mise en candidature à l'adhésion honoraire

Critères :

Une personne non admissible à l'adhésion à titre de membre de l'Association canadienne des agents de communication en éducation qui :

1. a apporté d'importantes contributions aux communications en éducation;
2. a été impliqué ou encore a contribué à la croissance et au développement de l'ACACÉ ou de la profession en général;
3. est reconnue pour son rôle dans la promotion de l'excellence aux domaines des relations médiatiques et des communications en éducation, ainsi qu'au soutien de la coopération entre les diverses organisations scolaires.

Les membres honoraires n'ont pas le droit de vote à l'ACACE.

J'aimerais proposer :

Nom du candidat : _____

Années de service en éducation: _____

Motif de la mise en candidature:

Nom du proposant: _____

Employeur :

Date: _____